

# L'aide aux primo-accédants à la propriété corse



La CTC propose aux primo-accédants une aide régionale pour l'accession à la propriété de leur résidence principale en cas de recours à un emprunt.

Le bien concerné objet de l'achat peut être dans l'ancien avec ou sans travaux ou dans le neuf VEFA ou la construction, ou un logement auprès d'un bailleur social.

Cette aide est d'un montant de 10 000 € est conditionnée à ce que l'emprunt représente au moins 80% du coût du projet dans la limite de 280 000 €.

Le versement de l'aide se fait une fois l'opération réalisée. Vous devez fournir une copie de l'acte authentique ainsi qu'une attestation bancaire confirmant que le prêt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé d'un montant équivalent à la subvention.

Comme c'est le cas pour la plupart des aides locales, pour éviter toute spéculation, le bénéficiaire de la subvention s'engage à occuper le logement pendant une période minimale de 10 ans et à avertir la CTC en cas de revente du bien dans cette période.